



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 01/02/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230131-128061-DE-1-1

Date de mise en ligne : 03/02/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 31 janvier
2023
D-2023/13**

Aujourd'hui 31 janvier 2023, à 15h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Marik FETOUH présent à partir de 16h30, Monsieur Olivier CAZAUX présent jusqu'à 17h00

Les membres du groupe Renouveau Bordeaux (M. Thomas CAZENAVE, M. Aziz SKALLI, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY), quittent la séance à 17h25

Les membres du groupe Bordeaux Ensemble (M. Nicolas FLORIAN, Mme Béatrice SABOURET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Fabien ROBERT, M. Marik FETOUH M. Guillaume CHABAN-DELMAS, M. Nicolas PEREIRA, Madame Pascale ROUX) quittent la séance à 17h30
Madame Myriam ECKERT quitte la séance à 17h38

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Alexandra SIARRI, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU,

Bordeaux. Bacalan. Rue Meste-Verdié. Cession à Bordeaux Métropole de la parcelle bâtie cadastrée SM 162 supportant un garage. Décision. Autorisation.

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire de la parcelle bâtie cadastrée 063 SM 162, située chemin Lafitte à l'angle de la rue Meste-Verdié, dans le secteur Bacalan pour une superficie totale de 13 m² environ.

Cette parcelle supporte un garage en très mauvais état, voué à la démolition pour un projet d'aménagement métropolitain.

Bordeaux Métropole souhaite en effet acquérir l'emprise communale susvisée pour réaliser un trottoir.

La parcelle contiguë cadastrée 063 SM 63 a déjà été acquise par Bordeaux Métropole par voie de préemption par un acte notarié daté du 19 Mai 2022.

La direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) a estimé la valeur vénale de l'emprise communale à 2600 euros, soit un prix unitaire retenu de 200 euros par m².

Il convient de faire application au cas d'espèce des dispositions de la délibération métropolitaine du 22 juin 2007 relative à la politique foncière qui prévoit un abattement de 25 % sur l'évaluation domaniale en cas de cession foncière entre collectivités.

En conséquence, il vous est proposé de retenir un prix de cession de 1 950 euros prenant en compte la décote prévue par le conseil de Bordeaux Métropole.

La cession portant sur un terrain constructible sera soumise au régime de la TVA.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal de la Ville de Bordeaux,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 211-4,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-37,

VU l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) numéro 2022-33063-47999 en date du 28 Juin 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

- d'autoriser la cession en l'état au profit de Bordeaux Métropole de la parcelle bâtie supportant un garage cadastrée 063 SM 162 pour une superficie totale d'environ 13 m² et située chemin Lafitte à l'angle de la rue Meste-Verdié à Bordeaux pour un prix de 1950 euros tenant compte de la décote de 25%. La cession sera soumise au régime de la TVA.
- d'imputer la recette correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de cession et tout documents se rapportant à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 31 janvier 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

Département :
GIRONDE

Commune :
BORDEAUX

Section : SM
Feuille : 000 SM 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 08/12/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE LA GIRONDE
Pole Topographique et de Gestion
Cadastrale Cité administrative 33090
33090 BORDEAUX
tél. 05.56.24.85.97 -fax
sdif33.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

